

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 21 novembre 2022

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	<i>Excusé</i>
Monsieur Christian BLANC	Présent en visio	Monsieur Mathieu GICQUEL	<i>Excusé</i>
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	<i>Excusé</i>
Madame Gaëlle MOREAU	<i>Excusée</i>	Madame Alice PRUD'HOMME	<i>Excusée</i>
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	<i>Excusé</i>	Monsieur Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Monsieur François PHILIP	<i>Excusé</i>	Monsieur Eric LIONS	<i>Excusé</i>
Monsieur Hervé BUISSON	Présent	Monsieur Nicolas BUSCA	<i>Excusé</i>
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	<i>Excusé</i>
Madame Myriam JAMAL	<i>Excusée</i>	Monsieur Bernard ZANEBONI	<i>Excusé</i>

Publics 5 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	<i>Excusé</i>	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent en visio
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	<i>Excusé</i>
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Présente en visio
Monsieur Roland QUEINEC	Présent	Monsieur Michel ROUSSEAU	<i>Excusé</i>
Madame Aurélie FRILET	Présente	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	<i>Excusé</i>
Monsieur Xavier DUMOULIN	<i>Excusé</i>	Monsieur Jonathan MOUNAL	<i>Absent</i>
Monsieur Olivier ANTOYE	<i>Excusé</i>	Monsieur Paul FAUGERAS	Présent en visio
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Madame Dominique BAYARD	<i>Excusée</i>
Madame Claire ANDRES	<i>Absente</i>	Monsieur Eric RANDU	<i>Absent</i>
Monsieur Claude DESCOMBES	<i>Excusé</i>	Monsieur Nassire HADJOUT	<i>Excusé</i>

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Participant à la réunion : Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais ; Emmanuelle Ravaux, secrétaire PETR et Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Personne excusées : Agnès ROSSI, Conseillère régionale, Daphné KHALIFA, Directrice du PETR.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 12

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 21 novembre 2022, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en présentiel à Queyrères et en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h00. La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Composition du comité de programmation

2/ Présentation de nouveaux projets pour avis d'opportunité

- FA7 : De la Terre à ton Assiette, porté par le PNR du Queyras en partenariat avec le CoDES 05 et les associations Environnement et Solidarité et REC.
- FA8 : Cohésion des acteurs du tourisme scientifique sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais : un enjeu citoyen - par le Réseau Nature Science Environnement, porté par l'Université de Grenoble Alpes – Jardin du Lautaret
- FA8 : Itinérance - Résidences en territoire, porté par l'ACSSQ

3/ Projet présenté pour programmation et sélection

- FA6 : Création d'une unité de production de lait d'ânesse et de fabrication de cosmétiques naturels, porté par Sabine Massa

4/ Modifications de projets : changement de bénéficiaire et reprogrammation

- FA8 : Odus : L'Observatoire du Spectateur, porté initialement par le Pôle Culture et Patrimoines, repris par l'Association de Développement Artistique Culturelle de la Communauté de communes du Briançonnais (ADAC CCB – Théâtre du Briançonnais)
- FA9 : Coopérer sur l'innovation sociale, porté par la MJC du Briançonnais – centre social, repris par le partenaire du projet Le Comptoir des Assos
- FA9 : Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère, porté par le PNR du Queyras

5/ Programmation Dossier Animation/fonctionnement GAL 2022

6/ Etat d'avancement de la programmation et point financier – ouverture appel à projets

7/ Candidature LEADER 2023 – 2027

1/ Composition du comité de programmation

La Communauté de communes du Pays des Ecrins a nommé un nouveau représentant titulaire, Gaëlle Moreau, remplaçant Jean Conreaux.

Une demande de démission a été formulée au sein du collège privé.



Jusqu'alors les renouvellements de siège dans le collège privé se sont faits suite à appel à candidatures, contrairement aux structures identifiées dans le collège public et le conseil de développement qui nomment leurs représentants.

Considérant qu'une nouvelle composition du comité de programmation avec appel à candidatures sera effectuée en 2023, en lien avec le programme 202-2027, il est acté d'attendre ces quelques mois pour procéder à tout changement.

La composition du comité est la suivante :

		TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège public	PETR	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Pierre LEROY
	PnrQ	Christian BLANC	Mathieu GICQUEL
	CCPE	Gaëlle MOREAU	Alice PRUD'HOMME
	CCB	Eric PEYTHIEU	Richard NUSSBAUM
	CCGQ	Nicolas CRUNCHANT	Guillaume DEJY
	CA	François PHILIP	Eric LIONS
	CCI	Hervé BUISSON	Nicolas BUSCA
	CMA	Antoine DIEUDONNE	Vincent BONNARDEL
	ESS	Myriam JAMAL	Bernard ZANEBONI
Collège privé	CODEV	Joel PRUVOT	Luc MARCHELLO
		Jacques DEMOULIN	Jean-Pierre LAMIRAL
	Société civile Associations Entrepreneurs	Roland QUEINEC	Michel ROUSSEAU
		Miren KERBRAT	Muriel SANCHEZ
		Aurélie FRILET	Didier BRUNA-ROSSO
		Xavier DUMOULIN	Jonathan MOUNAL
		Olivier ANTOYE	Paul FAUGERAS
		Samuel LAVERGNE	Dominique BAYARD
		Claire ANDRES	Eric RANDU
		Claude DESCOMBES	Nassire HADJOUT

Le Président met la modification de la composition du comité au vote.

Décision du comité de programmation : Vote favorable pour modifier la composition du comité

2/ Projets pour avis d'opportunité

Documents mis à disposition :

Sur la page internet dédiée aux membres du comité sont téléchargeables les fiches projet, les fiches action auxquels les projets doivent répondre.

Dans le support de présentation en séance, sont rappelés avant l'audition des porteurs de projets les deux critères obligatoires d'opportunité : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Cohésion des acteurs du tourisme scientifique sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais : un enjeu citoyen - par le Réseau Nature Science Environnement

Université de Grenoble Alpes – Jardin du Lautaret

FICHE ACTION 8

Objectif :

- Valoriser les ressources du territoire,
- Mettre en réseau des acteurs, voir décloisonner les acteurs touristiques des différentes vallées
- Développer une offre d'activités et de loisirs étendue sur les périodes dites "creuses"

Actions :

Ateliers de cohésion	Formations	Identification des recherches scientifiques
<p>Une parfaite cohésion revient à réduire au maximum leurs disparités, augmenter le niveau d'engagement, favoriser la visibilité et communiquer sur leurs offres touristiques dans l'intégralité du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ « Mise en réseau », ○ « Capitalisation des expériences », ○ « Co-construction des animations touristiques à dimension scientifique », ○ « industriel et technique du territoire » 	<p>Formations à destination des socio professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Botanique d'altitude en partenariat avec le PNE et le jardin du Lautaret, ○ Astronomie en lien avec l'Observatoire de Saint Véran et l'IPAG, ○ Géologie / archéologie en partenariat avec le CBGA, la Mine d'argent du Fournel et le laboratoire IS Terre de Grenoble, ○ Tourisme scientifique et pratiques de la montagne en partenariat avec le Labex ITTEM, le laboratoire PACTE et RefLab, ○ Atelier de co constructions de protocoles scientifiques pour le grand public en partenariat avec le LESSEM (l'INRAE.) 	<p>Une multitude d'acteurs scientifiques et de laboratoires réalisent des expériences scientifiques sur le territoire du PETR. L'objectif de cet axe stratégique est d'identifier ces travaux de recherche et répertorier leurs particularités afin de créer des formats adaptés de vulgarisation scientifique tel que la cartographie, posters, vidéos à destination du grand public.</p> <p>A travers ces formats accessibles à tous, cela pourra susciter des vocations aux métiers de la recherche scientifique aux habitants du PETR et éveiller des passions qui deviendront peut-être des activités professionnelles.</p>

Dépenses envisagées :

Coût total du projet : 116 334,70 € HT	Précisions	
Frais salariaux	70 969,47 €	Un emploi sur 18 mois
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	10 645,42 €	
Frais de déplacement, restauration, hébergement	4 600 €	
Prestations de services, études, accompagnement	9 280 €	Conseil - formation, Conception affiche, Conception carte touristique illustrée
Frais de réception	2 099,45 €	Frais de bouche
Prestations en communication et création d'outils	13 694,41 €	Impression, Campagne pub Dauphiné libéré, Campagne magazine Guide de l'été, Campagne radio
Formation	5 370 €	

Questions/Réponses avec le porteur :

Une première demande porte sur le lien avec le plan avenir montagne : l'association Nature Science Environnement ne recevra pas de financement de l'Etat via ce plan, mais travaillera en cohésion pour dispositifs et mènera des actions de formations de socio professionnels en commun, des membres du réseau pourront former d'autres membres.



Il est demandé le nombre de personnes touchées par les cartes avantages et quels sont les objectifs pour 2023. Deux types de cartes ont été proposées : une pour les locaux et une pour les visiteurs avec différents tarifs pour les familles, les enfants et les adultes. Pour l'été 2022, l'objectif était de vendre 1000 cartes, toutefois entre 100 et 150 ont été achetées. Les ventes ont démarré fin juin. Concernant les tarifs, par exemple pour 6 mois un habitant payait 10 €, pour 7 jours un visiteur payait 5 €. Pour 2023, dans cartes familles seront maintenues, les tarifs seront revus avec comme objectif la vente de 1000 cartes.

L'emploi créé par le projet actuel sera reconduit sur 18 mois pour poursuivre le travail. Un appui direction / administratif est apporté avec le portage de l'opération par l'Université de Grenoble Alpes pour le compte indirectement de l'association Réseau Nature Science Environnement.

Au niveau de la communication, on est parti de zéro et la crise sanitaire n'a pas permis de mener aussi bien que prévu les animations envisagées. Les outils ont pu être créés en 2021 et leurs distribution et utilisation s'est faite progressivement en 2022 via la participation à des événements locaux. Un site internet a été créé, il est animé et une présence active sur les réseaux sociaux permet d'attirer les sociaux professionnels. On compte aussi des affiches, une vidéo et la carte touristique, des spots radio ont été diffusés sur Alpes 1 et Imagine.

Débat et vote :

Des attendus sont formulés en termes de communication pour bien toucher un maximum d'acteurs locaux, autant pour découvrir le patrimoine et les activités scientifiques que pour former les socio professionnels. Il faudra avoir recours à plusieurs canaux de communication, du bulletin municipal aux interventions auprès de scolaires, en maintenant les publications sur les réseaux sociaux.

Il y a une offre de tourisme scientifique locale qu'il faut développer, valoriser, vulgariser et c'est à travers le réseau et la fédération des acteurs que l'on en verra le bénéfice.

Il faut du temps pour voir les résultats, continuer à encourager le travail engagé, favoriser le partenariat avec les collectivités. Il est rappelé que cette offre peut toucher les ailes de saison.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12 (9 en présentiel – 3 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	2
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable*

Position de la Région : Favorable

Le projet répond aux objectifs du futur schéma régional de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Avoir un réseau de scientifique au vu de la richesse du territoire est pertinent, il pourrait intégrer le réseau régional. La communication est certainement à renforcer et les actions de tourisme endogène sont à ancrer sur le territoire.



De la Terre à ton Assiette

*PNR du Queyras en partenariat avec le CoDES 05
et les associations Environnement et Solidarité et REC*

FICHE ACTION 7

Objectifs :

- Poursuivre la déclinaison opérationnelle et l'animation d'actions de promotion du PAT porté par le PnrQ, en cohérence avec le PAT départemental, la loi Egalim et le CRTE du PETR
- Compléter les projets menés sur les filières alimentaires et la restauration collective
- Relancer l'économie alimentaire pour dynamiser notre territoire et améliorer les performances sociales, économiques, environnementales et culturelles de notre système alimentaire
- Travailler sur deux axes complémentaires et convergents : la restauration collective et l'éducation à l'alimentation
- Ancrer durablement une nouvelle pratique de l'alimentation et conforter le pool constitué de compétences alimentaires territoriales des partenaires du projet.
- Favoriser l'appropriation par les élèves des liens entre alimentation, santé, environnement et vie locale
- Mobiliser un large public et faire progresser le changement de pratique
- Amélioration de l'offre alimentaire – basculer dans l'opérationnalité

Actions :

Autour de l'enfant :

- En milieu scolaire année 2023/2024 pour 5 écoles, 5 classes : organisation d'ateliers sur « alimentation et santé » et « alimentation et environnement », d'un travail d'enquête mené par les enfants sur leur environnement alimentaire, création d'un film d'animation, enfin restitution et valorisation
- En centres sociaux hors période scolaire : 3 accueils collectifs de mineurs, pour atteindre les autres intervenants de l'éducation de l'enfant au quotidien : organisation d'atelier « jardin » et « cuisine » avec un temps de repas partagé et projection de films avec animation de débat participatif

En faveur de la restauration collective : un accompagnement à la carte :

- Pérenniser la dynamique entre acteurs
- Réflexion autour du "Bien manger dans la restauration collective" sur le Grand Briançonnais
- Analyse des pratiques organisationnelles : l'équipement des cuisines, la formation des personnels, l'implication des parties prenantes...
- Animation de la construction d'un projet concret et opérationnel commun à tous
- Veille sur les opportunités de financement de l'évolution des pratiques en lien avec le PAT départemental et l'ADDET 05.
- Veille sur les opportunités d'approvisionnement.

Dépenses envisagées :

Coût total du projet :	149 738 € TTC HT	Détails
Frais salariaux	19 890 €	PNR Queyras
	22 640 €	CoDES
	23 655 €	Environnement & Solidarité
	27 500 €	REC
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	14 053 €	
Prestations de services, études, accompagnement	42 000 €	

Questions/Réponses avec le porteur :

Différentes actions vont pouvoir être menées avoir plusieurs acteurs et structures locaux. Par exemple, un travail sera réalisé avec l'abattoir de Guillestre qui collectera un retour d'expérience d'éleveurs du 04 : ils tentent de renverser la logique partant des productions possibles pour fournir des restaurations collectives, c'est-à-dire d'adapter la demande à l'offre.

Il est demandé quelle sera l'implication des producteurs dans le projet, appartenant au territoire du PETR et en dehors : des ateliers seront organisés avec eux. Il n'y a pas vraiment de définition sur ce qui est local, pouvant varier en fonction de la distance kilométrique, du nombre d'intermédiaire et de la présence de l'offre. Les actions seront définies et animées avec des partenaires régionaux et départementaux, tel que la Chambre d'agriculture, l'Adear, Echanges paysans, ...

Il faut respecter les saisons, les productions et inciter au maximum les circuits courts.

Le projet vise à développer une logique de faire le mieux possible, contribuant à augmenter les volumes de produits bio et locaux. Cette augmentation est une obligation légale pour les cantines, ainsi à travers ce projet, il sera proposé d'accompagner dans la durée les structures porteuses des cantines, leurs responsables locaux et ceux qui travaillent dedans à changer les pratiques. Si la production n'est pas encore là, les producteurs seront soutenus en connaissant mieux les besoins.

Un travail d'interconnaissance sera conforté et seront utilisés plusieurs canaux de communication tel que la réalisation d'un nouveau film, des ateliers et l'intervention dans des écoles (5 classes) et auprès de 3 centres sociaux pour élargir à des publics qui ne fréquentent pas toujours les cantines.

Enfin un travail avec le personnel de cantine sera engagé avec en premier lieu une sensibilisation auprès des employeurs (conseils municipaux principalement) de ces agents pour qu'ils puissent dégager du temps à la formation et actions de sensibilisation.

Monsieur Christian Blanc quitte la séance.

Débat et vote :

La gestion des déchets et le gaspillage n'ont pas été évoqués mais sont surement inscrits dans les actions de sensibilisation.

Il est demandé des précisions sur les emplois dédiés au projet : Il n'y aura pas de création de poste, les agents concernés sont en poste dans les quatre structures partenaires.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10 (8 en présentiel – 2 en visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable

Position de la Région : Favorable

Dans la continuité du PAT du Parc, et du département et dans politique régionale.



Itinérance, résidences en territoire

ACSSQ

FICHE ACTION 8

Objectifs :

- Mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel associés aux villages ;
- Fédérer des habitants autour de projets artistiques ; les amener à s'approprier leurs patrimoines ; leur permettre d'être acteurs de ces résidences aux cotés des artistes ;
- Développer une dynamique artistique sur le territoire, par la présence longue d'artistes professionnels dans le cadre de résidences ;
- Générer un réseau de partenaires locaux ;
- Offrir un nouvel axe au tourisme de proximité

Actions :

- Développement du secteur culturel *Bienvenue là-haut* et création d'outils de communication
- Accompagnement d'artistes professionnels en résidence sur le Guillestrois-Queyras
- Installation d'œuvres pérennes et/ou éphémère sur le territoire
- Propositions artistiques auprès des habitants pour susciter les rencontres et développer le lien social hors saison

Dépenses envisagées :

Coût total du projet :	47 477 € TTC	Détails
Frais salariaux	18 676 €	0,5 ETP Brut : 13 442 Charges : 4 490 Impôts : 744
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	2 801 €	
Prestations de services, études, accompagnement	26 000 €	Bourses de résidence Bourses de production

Questions/Réponses avec le porteur :

Une première demande porte sur le maintien des œuvres dans les villages : Elles resteront le plus longtemps possible ; les artistes seront incités à créer des pièces en lien avec le village et il conviendra qu'une œuvre par artiste soit offerte à la commune.

Il n'y a pas de liaison envisagée avec les projets de Crévoux et de Puy Saint André. L'opération ne s'intègre pas dans les transhumances qui plus est portent sur l'art environnemental quand il est question d'art contemporain dans la présente opération. Il s'agira aussi de faire sortir les artistes des ateliers, de s'enrichir de l'environnement de notre territoire.

Il est demandé quel sera le lien avec le public : il y aura des ateliers et des échanges renforcés avec les habitants, les écoles, les parents, le parc via l'appui de partenaires.

Il sera proposé différentes rencontres et un travail audio pour parler du projet et aller plus loin afin d'investir les habitants.

La communication sera faite en interne via le poste dédié. L'office de tourisme pourra relayer des informations et localiser les lieux dotés d'œuvres. Il n'y aura pas de brochure, un affichage se fera par moyen interne. En outre, des communications se feront sur différents réseaux sociaux.



Il semble que dans le budget les frais de création, les bourses semblent sous dimensionnés. Il n'y aura pas de frais d'entrée, d'organisation banquets, d'événement ni d'accueil. L'organisation se fera avec les communes et éventuels comités des fêtes et producteurs locaux. Les matériaux n'ont pas de coût très important, d'autant plus s'ils sont des produits locaux et en veillant aux économies d'énergie. Les artistes auront entre 1000 et 2000 € d'honoraires ce qui est faible pour le projet mais ils auront tout l'accompagnement pour être logés, nourris, trouver les éléments/produits/matériaux et bénéficier d'un réseau d'artisans et lien avec la population.

Une question porte sur la mise en place d'un éventuel prix. Il n'y a pas de jury mais une valorisation de la genèse de la création de l'œuvre, sa résonance dans le milieu de l'art et connexion avec le territoire qui pourra mettre en avant les pièces produites.

Enfin il est demandé si l'ACSSQ a contacté la DRAC (Christophe Ernould) qui a pour objectif de développer des résidences et soutenir un projet interparc sur l'éducation artistique et culturelle.

La DRAC intervient de plus en plus sur les territoires ruraux.

Un partenariat est instauré avec le PNR, entre autres sur la partie du Col Vieux.

La dernière question porte sur la durée de la résidence et la présence de l'artiste : Il sera incité à venir pour un premier temps de repérage puis pour la phase de production, soit au total, 1 mois - 1 mois et demi.

Débat et vote :

Il est discuté la pérennité des œuvres et l'intérêt pour les habitants. Des œuvres ne resteront pas.

Si on regarde ce qui se passe à Puy St André et Dignes, il y a une vraie dynamique locale.

Le montage financier semble non abouti car on ne peut compter sur la gratuité d'une partie des dépenses. Il faut être réaliste avec ces aides exogènes.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	2
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable

Position de la Région : Favorable

L'articulation avec un potentiel financement de la DRAC sera à confirmer.

Il ne faut pas en effet négliger toute la logistique autour des résidences.



3/ Projet présenté pour programmation et sélection

Création d'une unité de production de lait d'ânesse et de fabrication de cosmétiques naturels
Sabine MASSA

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 24 mars 2022.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 30/40, il est classé au 1er rang seul dans le lot.
La participation financière de la Région a été votée le 21 octobre 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	13 485,10 €	13 314,65 €
Equipements et matériels	16 711,89 €	16 500,65 €
Aménagement et travaux	111 685,81 €	110 274,08 €
Prestations de services	750 €	740,52 €
Brevets, certifications	9 287,50 €	9 170,10 €
Coût total du projet	151 920,30 €	
Assiette éligible		150 000,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	44,69 %
Montant aide publique	67 027,52 €
Financier	Montant
Région SUD	26 811,01 €
FEADER	40 216,51 €
Autofinancement	82 972,48 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (9 présentiel – 2 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 40 216,51 € de FEADER



4/ Modifications de projets : changement de bénéficiaire et reprogrammation

Odus : L'Observatoire du Spectateur
Pôle Culture et Patrimoines, repris par l'Association de Développement Artistique Culturelle de la Communauté de communes du Briançonnais

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021 et au vote de la Région le 25 février 2022.

Le plan de financement prévisionnel validé en comité de sélection et de programmation 24 mars 2022 fut le suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	2 672,97 €	2 672,97 €
Prestations de services	66 591,25 €	66 591,25 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	999,00 €	999,00 €
Frais de personnel	34 860,43 €	34 860,43 €
Coûts indirects	5 229,06 €	5 229,06 €
Coût total du projet	110 352.71 €	
Assiette éligible		110 352.71 €

Plan de financement	
Taux de financement public	80 %
Montant aide publique	88 282.15 €
Financier	Montant
Région SUD	35 312.86 €
FEADER	52 969.29 €
Autofinancement	22 070.56 €

Les associations Pôle Culture et Patrimoines et MJC du Briançonnais ayant indiquées leur impossibilité à porter ce projet pour la première et à en être partenaire pour la deuxième, il est demandé par les deux associations partenaires restantes de reprendre le portage de l'opération ; l'Association de Développement Artistique Culturelle de la Communauté de communes du Briançonnais sera chef de file, l'association les Décâblés sera partenaire.

Le Président du GAL soumet d'abord au comité d'accepter le changement de bénéficiaire :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (9 présentiel – 2 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	2
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour changement de bénéficiaire

Les deux partenaires présentent un nouveau plan de financement prévisionnel :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	2 408,98 €	2 408,98 €
Frais salariaux	51 929,65 €	51 929,65 €
Coûts indirects	7 789,45 €	7 789,45 €
Prestation de service	48 090,25 €	48 090,25 €
Coût total du projet	110 218,33 €	110 218,33 €
Assiette éligible	110 218,33 €	110 218,33 €

Plan de financement	
Taux de financement public	80%
Montant aide publique	88 174,65 €
Financier	Montant
Région SUD	35 269,86 €
FEADER	52 904,79 €
Autofinancement	22 043,68 €

Le Président du GAL met au vote la reprogrammation de 52 904,79 €, modifiant la programmation de 52 969,29 € de FEADER votés le 24 mars 2022.

Un delta de 64,50 € de FEADER abandonnera la maquette financière sur la fiche action 8.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (9 présentiel – 2 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	2
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour la reprogrammation de 52 904,79 € FEADER

Coopérer sur l'innovation sociale
MJC du Briançonnais – centre social,
repris par le partenaire du projet Le Comptoir des Assos

FICHE ACTION 9

La MJC du Briançonnais a fait part de l'imminente fermeture de son association et de son impossibilité de finir, avant la fin de l'année, les actions pour lesquelles elle s'était engagée dans le projet Coopérer sur l'innovation sociale, auprès de l'Udess, France Active et le Comptoir des Assos.

Afin de poursuivre le travail réalisé et de ne pas perdre la dynamique du projet, le Comptoir des Assos propose de reprendre le dossier de la MJC et de mener à bien les actions restantes. Par conséquent il est proposé un changement de bénéficiaire du dossier de la MJC au profit du Comptoir des Assos.

Le Président du GAL soumet au comité d'accepter le changement de bénéficiaire :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10 (8 présentiel – 2 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour changement de bénéficiaire

Le Comptoir des Assos présentera au prochain comité de programmation les dépenses envisagées pour 2023-2024 dans le cadre de ce dossier.

Pour information, le dossier porté par la MJC pour le projet Laboratoire Alpin Illettrisme, Illectronisme et Itinérance (Lab3I) sera soldé. Une sous réalisation sera comptabilisée avec une déprogrammation du FEADER non consommé.



Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère
Parc naturel régional du Queyras

FICHE ACTION 9

Le parc a indiqué ne pas avoir pu réaliser certaines actions comme initialement prévues ; pour des raisons sanitaires, le nombre de participants attendus lors de rencontres fut moindre, réduisant le coût de certaines prestations. D'autre part, quelques actions nécessitant plus de temps pour être réalisées, des prestations pouvant être réalisées en interne, il est proposé à l'animatrice de prolonger son contrat de 3 mois sur le projet LEADER.

Cela entraîne des modifications de poids de poste et par conséquent le porteur demande une modification du plan de financement de l'opération.

Via avenant à sa convention le parc peut se voir maintenir sa subvention.

Les membres du comité sont sollicités pour valider la nouvelle répartition des dépenses.

Poste de dépenses <i>(à modifier selon le type d'opérations)</i>	Dépenses prévisionnelles TTC	Dépenses éligibles TTC retenues	Dépenses prévisionnelles après réinstruction de la demande	Dépenses éligibles TTC retenues après réinstruction de la demande
Prestations de services	34 084,42 €	32 918,11 €	26 053,90 €	23 288,93 €
Frais de déplacements, restauration, hébergement	175,00 €	175,00 €	175,00 €	175,00 €
Frais salariaux	46 959,12 €	46 959,12 €	54 053,64 €	54 053,64 €
Coûts indirects	7 043,87 €	7 043,87 €	8 217,85 €	8 217,85 €
TOTAL des dépenses prévues, retenues et plafonnées		87 096,10 €		86 467,42 €
Taux de financement public et montant de l'aide publique		90 %		77 820,65€
Région SUD				31 128,26 €
FEADER				46 692,39 €

Le Président du GAL soumet au comité d'accepter le changement de bénéficiaire :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (9 présentiel – 2 visio)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour reprogrammer de € de FEADER



5/ Programmation Dossier Animation/fonctionnement GAL 2022

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2022 PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

FICHE ACTION 10

Pour 2022, le budget prévisionnel est le suivant :

MONTANTS RETENUS PAR POSTE DE DEPENSES				
Postes de dépenses	Montants présentés HT	Montants retenus HT	Montants présentés TVA	Montants retenus TVA
Communication	- €	- €	- €	- €
Autres prestations externes	- €	- €		
Coûts indirects	18 340,84 €	18 149,20 €		
Frais de personnel	122 272,24 €	120 994,64 €		
Frais de déplacement, restauration, hébergement	3 690,29 €	3 690,29 €	79,36 €	79,36 €
Total	144 303,37 €	142 834,13 €	79,36 €	79,36 €

Assiette éligible	142 913,49 €
-------------------	--------------

Source de financement	Montant prévisionnel présenté par le porteur de projet	Montant retenu par le GUSI
REGION	57 753,09 €	57 165,40 €
FEADER	86 629,64 €	85 748,09 €
TOTAL PREVISIONNEL PROJET	144 382,73 €	142 913,49 €

Enveloppe globale GAL Animation/Fonctionnement	430 486,20 €
Enveloppe globale GAL Animation/Fonctionnement avec abondement	602 045,20 €
Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programmation 2020)	338 156,82 €
Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programmation 2021)	266 185,23 €
Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programmation 2022)	180 437,14 €

La Région a voté sa participation financière le 21 octobre 2022.

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour programmation de 85 748,09 € de FEADER

6/ Etat d'avancement de la programmation et point financier – ouverture appel à projets

Il est présenté un état de la maquette financière avec les enveloppes FEADER dédiées à chaque fiche action, l'estimation des montants qui seront soumis à programmation lors du prochain comité LEADER (envisagé le 16 janvier) et les fonds FEADER restant, voir manquant pour la fiche action 6.

		Date :	04/07/2022	Date :	16/01/2023	Date :	16/01/2023
FEADER restant	FA1	Montant FEADER convention	8 341,99	Montant FEADER programmé	8 341,99	Montant FEADER restant après programmation	0,00
	FA2		58 450,00		58 129,72		320,28
	FA3		154 600,27		154 600,27		0,00
	FA4		79 740,99		79 740,99		0,00
	FA5		71 535,19		71 535,19		0,00
	FA6		437 719,74		468 386,81		-30 667,07
	FA7		255 175,00		177 414,76		77 760,24
	FA8		439 935,59		383 422,11		56 513,48
	FA9		360 000,00		300 189,45		59 810,55
	Totaux		1 865 498,77	1 701 761,29	163 737,48		

Il sera soumis en janvier trois projets pour programmation : Eco Bati (81 000 €), 3B Charpente (68 309 €) et Masherbrum (12 036,61 €) soit 161 345,99 € de FEADER. L'enveloppe actuelle ne permettra pas de soutenir les trois projets, en particulier celui de Masherbrum, classé 3^{ème} dans son lot et 3B Charpente ne se verra pas attribuer la totalité de la subvention possible.

Les membres du comité souhaitent que ces projets pour lesquels ils apprécient leur qualité et ont rendu un avis favorable d'opportunité, puissent être soutenus au maximum. Il est par conséquent proposé de modifier la maquette financière par un transfert de 31 000 € de FEADER de la fiche action 9 vers la 6.

Les projets retenus en opportunité le 12 septembre dernier et ce 21 novembre vont mobiliser les fonds restants, voire il pourrait en manquer.

FA	FEADER restant	Transferts	FEADER après transfert	Dossiers à payer ou réalisation projets en cours
1 Logement	0		0	
2 Energie	227,19		227,19 93,09	Un dossier soldé, reliquat 93,09 € Un dossier à payer avec possibles reliquats Les sous réalisations pourront être transférées vers les fiches
3 Mobilité	0		0	Trois dossiers à payer avec possibles reliquats
4 Compétences opportunités	0		0	Un solde à venir sans reliquat
5 Trans/ reprise entreprises	0		0	Reste un dossier de la CA 05 à payer
6 Aide entreprises	130 678,92	+31 000	161 678,92	Trois en instruction de 161 345,99 €, des paiements à venir



7 Consommer local	77 760,24		77 760,24	Deux soldes à venir - Un projet à instruire
8 Tourisme endogène	56 513,47		56 513,47 0,01 64,51	Reliquat d'un dossier soldé : 0,01 € Reliquat projet Odus suite à reprogrammation
Coopération	31 626,25	-31 000	626,25	Sous réalisation Lab3I à intégrer : 28184,30€

Le Président met au vote les modifications de l'enveloppe financière du GAL :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour modification de la maquette financière

Au vu de la consommation des fonds, il n'est pas lancé de nouvel appel à projet pour début 2023. Si d'importantes sous réalisations sont présentées en début d'année, il pourra être envisagé d'ouvrir un court appel durant le 1^{er} semestre.

7/ Candidature LEADER 2023 – 2027

Une première version du dossier de candidature a pu être rendu le 30 septembre. Toutefois, le bureau d'étude accompagnant le GAL n'ayant pas rempli son contrat, des éléments sont encore à travailler pour compléter la version finale de la candidature à rendre pour la fin d'année.

La stratégie arrêtée est la suite :



Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire

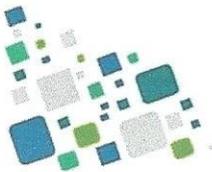
Soutenir les transitions et les coopérations pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et atténuer leurs impacts

Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux

Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources

Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants

Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux



Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible

Un document de présentation de la stratégie détaillée sera transmis aux membres du comité et aux structures partenaires afin de pouvoir apporter toute dernière contribution à l'écriture de la candidature.

8/ Informations diverses – Date du prochain comité

La date du prochain comité est fixée au lundi 16 janvier à 17h00.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h30. Un compte rendu est édité.

Le 16 / 12 / 2022

Le Président du GAL

